

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère l'écologie, du développement
durable et de l'énergie

Arrêté du **fixant la liste des emplois de responsable de capitainerie**

NOR : DEVK1330211A

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le décret n° 2013-1146 du décembre 2013 relatif à l'emploi de responsable de capitainerie,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 4 du décret n° 2013-1146 du décembre 2013 susvisé, les fonctions correspondant à l'emploi de responsable de capitainerie visées aux articles 2 et 3 de ce même décret sont :

- Commandant du port des Sables d'Olonne ;
- Commandant du port de Tonnay-Charente ;
- Commandant du port de Port Vendres ;
- Commandant du port de Bonifacio ;
- Commandant adjoint du port de Mayotte ;
- Secrétaire général du port de Calais ;
- Responsable d'exploitation du port de Calais ;
- Commandant adjoint du port de Port La Nouvelle ;
- Commandant adjoint du port de Toulon ;
- Commandant adjoint du port d'Ajaccio ;
- Commandant adjoint du port de Nice ;
- Commandant adjoint du port de Dieppe.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le